



Arrêté du Maire N° 2022/50

MAIRIE DE LÉCHELLE

2 RUE DE LA TRACONNE
77171 LÉCHELLE

Tél : 01 64 00 87 69

mairie.lechelle77@orange.fr
Site internet : lechelle77.fr

Arrêté de stationnement et de circulation

Nous, Martine LEGRAND, Maire de la commune de Léchelle,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de modification de branchement sout + terrassement ENEDIS, par l'entreprise SOGELINK, qui auront lieu à partir du 25 août 2022 à Léchelle, rue du Moulin Rouge ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETONS

Article 1. Le stationnement des véhicules sera interdit à la rue du Moulin Rouge, ainsi que le dépassement, et ce à partir du 25 août 2022 jusqu'à la fin des travaux (25 jours).

Article 2. Pendant cette période, la signalisation sera mise en place par la société SOGELINK, représenté par Madame Laetitia CALDARA (01 76 24 13 79) ;

Article 3. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Léchelle, le 25 juillet 2022

La Maire,

Martine LEGRAND

